Dépenses de l'Instruction primaire. Fixation du Contingent communal.

Numéro d'inventaire : 1978.03783 (1-2)
Auteur(s) : A. Firbach
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1879
Description : 2 feuilles imprimées complétées à la main, la plus grande déchirée aux pliures.
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom de la commune : La Haye-Aubrée
Nom du département : Eure
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 3
Lieux : Eure, La Haye-Aubrée

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

SOUS PRÉFECTURE 28 DECBRE 75 DE PONT-AUDEMER

COMMUNE
de la Haye Aubrée

Nous, PRÉFET du département de l'Eure,

Vu la loi du 19 juillet 1875 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 24 novembre dernier nous prescrivant de fixer le contingent de chaque commune pour le paiement du traitement des Instituteurs et Institutrices communaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le contingent de la commune de la Haye Aubrée pour le paiement du traitement des Instituteurs et Institutrices communaux en 1876 est fixé à la somme de 900 f.

ART. 2. — . . . . . .

. . . . . .

Evreux, le 4 décembre 1875.

DÉPARTEMENT
DE L'EURE

DÉPENSES
DE
l'Instruction Primaire
DE 1880

FIXATION PROVISOIRE
DU
Contingent communal

Nous, Préfet du département de l'Eure, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 19 juillet 1875;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur en date du 24 novembre 1875, et celle de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 30 août 1877;

Vu les articles 604, 605 et 612 de l'instruction générale du 20 juin 1859, sur le service de la comptabilité des receveurs des finances;

Vu l'état de dépenses produit par M. l'Inspecteur d'académie,

ARRÊTE :

Le Contingent de la commune d Thaye-Aubrée (Le) pour le paiement des traitements des instituteurs et institutrices, en 1880, est fixé provisoirement ainsi qu'il suit :

RESSOURCES COMPRENANT LE CONTINGENT COMMUNAL								TOTAL des ressources ou contingents communaux
PROVENANT DE LA COMMUNE						SUBVENTIONS		
DONS ET LEGS	REVENUS ordinaires	CENTIMES spéciaux	CENTIMES extra-ordinaires	RÉTRIBUTION scolaire	REVERSEMENTS des subventions reçues en trop sur les exercices précédents	du département	de l'État	
		353		197			400	950

Évreux, Imp. RODT, imp. — 1879

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le Secrétaire général,

PRÉFECTURE DE L'EURE

Évreux, le 19 novembre 1879.

Le Préfet de l'Eure,
A. FIRBACH.